

Ravel, le 22 décembre 2016

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 17 DECEMBRE 2016**

Après lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui a été adopté à l'unanimité, le Président passe à l'ordre du jour :

ANNULATION DECISIONS MODIFICATIVES BP 2016 COMMUNE N°2:

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la décision modificative n°2. Après avoir vu avec M le Receveur Municipal elle n'était pas nécessaire, la délibération N°1 ne comportait aucune erreur, il s'agissait simplement d'une erreur de frappe dans sa mise en application dans le logiciel de comptabilité. Il faut donc annuler la DM N°2 qui modifie l'équilibre du BP 2016 commune. L'Assemblée, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION:

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'agrandissement et de rénovation de la classe des élèves de maternelle. Agrandissement en aménageant l'ancien local de rangement attenant à la salle (Toiture, maçonnerie, fenêtres, portes, isolation, chauffage, carrelage, ...) pour créer un dortoir, rénovation de la salle de classe (Isolation, chauffage, carrelage, électricité, toilettes, ...).

Des devis ont été demandés à Alexandre RAYMOND architecte ainsi qu'aux entreprises BOISE pour la charpente, et SOISSONS pour la maçonnerie partie gros œuvre pour un total HT de 250 000,00€.

Monsieur le Maire suggère à l'Assemblée de solliciter auprès de madame la Sénatrice Michèle ANDRE l'attribution d'une réserve parlementaire. A l'unanimité le Conseil municipal décide de donner son accord pour le projet et demande à Monsieur le Maire de solliciter auprès de madame la Sénatrice Michèle ANDRE l'attribution d'une réserve parlementaire.